



Voyag~~E~~S13  
2026



# Andorre

## Séjour bien-être et shopping

**à partir de 310€ / pers**  
**Base 40 personnes**

### JOUR 1 : MARSEILLE - ANDORRE

Rendez-vous des participants et départ tôt le matin en direction de Nîmes, Carcassonne et Villefranche de Lauragais. Bref arrêt de détente en cours de route. Poursuite du voyage et descente vers la Principauté d'Andorre, l'un des états les plus anciens du monde. Arrivée à l'hôtel et déjeuner. Après-midi libre dans le centre d'Andorre « La Vieille » consacré au shopping. Apéritif de bienvenue. Dîner et logement.

### JOUR 2 : CALDEA - ANDORRE

Petit-déjeuner et départ pour le centre Innu. Détente et relaxation dans ce merveilleux centre pendant deux heures où vous pourrez accéder aux bains et fitness. Vous pourrez vous adonner aux lagunes intérieure et extérieure à 32°C, 34°C : le jacuzzi, les bains indo-romains. Retour à l'hôtel pour le déjeuner puis poursuite des emplettes dans le centre d'Andorre. Retour à l'hôtel pour le dîner et logement.

### JOUR 3 : ANDORRE - PAS DE LA CASE - MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ de la Principauté d'Andorre vers le Pas de la Case où un arrêt est prévu pour les derniers achats. Déjeuner libre en cours de voyage. Arrivée vers votre lieu de prise en charge en fin de journée.

**Du 24 au 26 juin 2026**  
**3 jours / 2 nuits**  
**Hôtel Delfos 4\*\*\*\***

### Les Points Forts

- ✓ Hotel 4\*\*\*\* centre-ville - Hôtel Delfos
- ✓ Boissons incluses aux repas
- ✓ Accès au centre Innu

### NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme  
L'hébergement en chambre double en hôtel 4\*\*\*\* centre-ville  
L'accès au centre Innu pour 2 heures  
La pension complète  
Les boissons au cours des repas  
L'apéritif de bienvenue  
L'assistance / rapatriement  
L'assurance annulation (offerte)

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle 80€ / personne  
Le déjeuner du jour 3  
Les pourboires  
Les dépenses personnelles

### FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.  
La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.  
Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

En partenariat avec





## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

## ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

## PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n' entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

## CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

## ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

## FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).